

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 01122 Numéro SIREN : 433 891 686 Nom ou dénomination : A B COIFFURE
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2023 sous le numéro de dépôt B2023/016548

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIMES

Reçu le

29 NOV. 2023

COMPTES ANNUELS

SARL AB COIFFURE

JEAN VALLON

CC INTERMARCHÉ LES ROLES

30820 CAVEIRAC

EXERCICE

du 01/07/2018 au 30/06/2019

SELAS VIDAL VIDAL-PENCHINAT

Copie certifiée
Jeune
JEAN VALLON-DIRECTEUR
SARL AB COIFFURE
CC INTERMARCHÉ
30820 CAVEIRAC

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

**SARL AB COIFFURE
CC INTERMARCHE LES ROLES
30820 CAVEIRAC**

relatifs à l'exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	219 147.91 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	128 946.02 Euros
- Résultat net comptable,	(19 450.21) Euros

**Fait à NIMES CEDEX 1
Le 01/10/2019**

MME CHABROL CECILE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2019 12			Exercice N-1 30/06/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	686.02	686.02				
	Fonds commercial (1)	94 518.39		94 518.39	94 518.39		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	13 895.25	12 028.01	1 867.24	2 449.74	582.50	23.78
	Autres immobilisations corporelles	25 578.11	18 840.69	6 737.42	8 673.08	1 935.66	22.32
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	3 748.17		3 748.17	3 699.88	48.29	1.31
	Total II	138 425.94	31 554.72	106 871.22	109 341.09	2 469.87	2.26
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	3 759.68		3 759.68	3 845.87	86.19	2.24
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	1 844.42		1 844.42	1 954.22	109.80	5.62
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 975.56		1 975.56	1 987.96	12.40	0.62
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	19 435.60		19 435.60	18 095.07	1 340.53	7.41
	Autres créances	76 756.87		76 756.87	111 154.10	34 397.23	30.95
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	8 282.56		8 282.56	11 088.27	2 805.71	25.30
	Charges constatées d'avance (3)	222.00		222.00	576.78	354.78	61.51
	Total III	112 276.69		112 276.69	148 702.27	36 425.58	24.50
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	250 702.63	31 554.72	219 147.91	258 043.36	38 895.45	15.07

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

3 748.17

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/06/2019 12	30/06/2018 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 700)	7 700.00	7 700.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	770.00	770.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	160 713.70	183 488.35	22 774.65	12.41
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	19 450.21	7 225.35	26 675.56	369.19
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	149 733.49	199 183.70	49 450.21	24.83
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	198.51	211.54	13.03	6.16
	Emprunts et dettes financières diverses	17 412.00	18 224.75	812.75	4.46
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 171.81	19 353.68	9 818.13	50.73
	Dettes fiscales et sociales	17 614.56	15 912.34	1 702.22	10.70
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	5 017.54	5 157.35	139.81	2.71
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	69 414.42	58 859.66	10 554.76	17.93
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		219 147.91	258 043.36	38 895.45	15.07

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

69 414.42 58 859.66

SARL AB COIFFURE
Société à responsabilité limitée
 au capital de 7700 E
Siège social : CC INTERMARCHÉ LES ROLES
 30820 CAVEIRAC
 RCS : 43389168600019

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
en date du 15 Octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf,
 le quinze octobre, à dix heures,
 les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|-------------------|
| - Monsieur CHRISTOPHE ACKERMANN,
Propriétaire de | 50 parts sociales |
| - Société SNOW
Propriétaire de..... | 50 parts sociales |

Soit un total :100 parts.

Sur les 100 parts composant le capital social.

Monsieur CHRISTOPHE ACKERMANN préside la réunion en sa qualité de gérant.

 Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30/06/2019,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 30/06/2019,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Approbation des comptes et affectation des résultats,
- Quitus à la gérance,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30/06/2019, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à 19 450.21 euros, de la manière suivante :

- en totalité au compte "autres réserves", soit	19 450.21 €
Total.....	19 450.21 €

TROISIÈME RESOLUTION

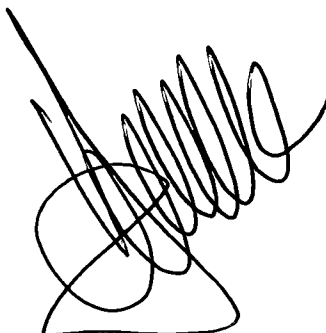
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés.

Monsieur CHRISTOPHE ACKERMANN,
Société SNOW

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christophe Ackermann', written in a cursive style.A small, handwritten mark or signature in the bottom left corner of the page.